



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 19 Novembre 2019 à 20 heures30.

PRESENTS: MM. LARAN JP. ZANON M. - ROYO F. - LACHAUD P. - DASTUGUE G. - KATZ M. - DURANCET J. - ALONSO T - FORNER M. - PARROU M. - CHAUVET G. CABANAC V. -

PROCURATIONS: BROUCA-CABARRECQ C (DASTUGUE G) -TOSCANO C (ZANON M) - PEYROUZELLE M. (CABANAC V).

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme Marjorie FORNER

OBJET : DETTES IRRECOUVRABLES / EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Suite à une demande de Madame la Trésorière, concernant les dossiers de dettes irrécouvrables et d'effacement de dettes de :

1-DETTES IRRECOUVRABLES

Société UNIVERSAL BE-(Hôtel le Laca) pour un montant de 2.391.87€ concernant l'année 2016.

2-EFFACEMENT DE DETTES

Madame Irène REYJAL pour un montant de 2.217,74€ concernant les années 2017/2018.

Madame Miranda NAZARE GONCALVES pour un montant de 5.078,64€ concernant les années 2014/2015/2016.

Concernant les factures d'électricité, d'eau et d'assainissement, Madame la Trésorière demande de prendre en charge ces impayés pour un montant de 9688.25€ :

REGIE ÉLECTRIQUE	8 112.80€
REGIE EAU	881.94€
REGIE ASSAINISSEMENT	693.51€

Où, Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 2.391.87€ et au titre de effacements de dettes la somme de 7.296.38€.

Pour : 15

OBJET : Marché de travaux Groupe scolaire – Lot n°3 : Gros Œuvre - Démolition / Socabat– Avenant n° 2

Le toit de l'école maternelle devenant mitoyen avec une maison privée, il convient de parfaire l'étanchéité de cette jonction. Pour cela, il faut procéder à la dépose d'une partie du bac acier et de la gouttière et étanchéifier la zone.

Afin de répondre à cette demande, l'entreprise Socabat, titulaire du lot n°3 du marché de travaux de « Restructuration de l'école et extension de la cantine existante – construction de l'école maternelle » de Capvern propose un devis de 3 975.41€ H.T.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant de 3 975.41€ H.T. avec l'entreprise Socabat.

Pour : 15

OBJET : Marché de travaux Groupe scolaire– Lot n°7 : Plâtrerie Isolation Faux-plafonds Menuiseries intérieures / Oliveira Rogel –Avenant n°2

Le dossier de permis de construire pour les travaux du groupe scolaire a été déposé alors que la consultation était déjà en cours.

Pour répondre aux demandes du service « Accessibilité et Sécurité » en phase « PC », la maîtrise d'œuvre a intégré les modifications au permis de construire portant sur les blocs porte de l'école primaire.

Cet avenant traduit donc les incidences de ces modifications en + et – values sur ce lot 7.

Afin de répondre à cette demande, l'entreprise Oliveira Rogel, titulaire du lot n°7 du marché de travaux de « Restructuration de l'école et extension de la cantine existante – construction de l'école maternelle » de Capvern propose un devis à 203.96€ H.T.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant de 203.96€ H.T. avec l'entreprise Oliveira Rogel.

Pour : 15

OBJET : Marché de travaux Groupe scolaire – Lot n°10 : Chauffage - Ventilation / Anvolia– Avenant n° 2

Cette demande porte sur les réseaux d'alimentation des radiateurs de la salle de restauration.

Lors la dépose de la dalle béton, il est apparu des raccords en matière plastique et cuivre ce qui est non seulement interdit mais qui présente également un gros problème en cas de fuite sur un des raccords puisque enfuit sous la dalle béton.

La création d'un nouveau réseau de chauffage en plafond permet de supprimer les raccords au sol et de raccorder les deux radiateurs déplacés. De plus, le tube entre la chaudière et la restauration sera neuf et calorifugé ce qui réduira les pertes et donc la consommation énergétique.

Afin de répondre à cette demande, l'entreprise Anvolia, titulaire du lot n°10 du marché de travaux de « Restructuration de l'école et extension de la cantine existante – construction de l'école maternelle » de Capvern propose un devis à 3 074.65€ H.T.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 3 074.65€ H.T. avec l'entreprise Anvolia.

Pour : 15

OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE LE DIMANCHE - CENTRAKOR

Considérant la demande de Madame Florence DUPREUILH pour l'ouverture du Magasin CENTRAKOR situé: 3050 Route Départementale 817 à Capvern les dimanches :

⇒Pour l'année 2019 : 15 et 22 Décembre.

Considérant la mise en application de l'article L.3132-27 du code du travail par la société action,

Considérant que ne pas donner l'autorisation d'ouverture serait un frein pour le développement de cette zone,

Considérant que ne pas répondre favorablement à cette demande peut créer une concurrence déloyale aux vues des autres magasins qui ont une autorisation d'ouverture sur notre territoire,

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'autoriser les ouvertures du Magasin CENTRAKOR de Capvern les : 15 et 22 Décembre 2019.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents pour une mise en application de cette décision.

Pour : 12 Contre : 2 abstention : 1

OBJET : Rapport d'actions entreprises, pour donner suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire expose :

La Chambre régionale des Comptes Occitanie a examiné le fonctionnement et les budgets de la collectivité pour les exercices des années de 2012 à 2016.

Nous avons jusqu'au 21 novembre pour présenter nos actions entreprises.

Durant cette période, trois Maires ont dirigé la Commune, André LARAN (2008/2014), Gilbert DASTUGUE (2014/2017).

Ce rapport a été mis à l'ordre du jour de plusieurs Conseils Municipaux pour en débattre :

- **29 octobre – Convocation Conseil privé et envoi du rapport.**

L'ensemble du rapport est communiqué à l'ensemble du conseil municipal.

- **8 novembre – Conseil Privé sur le rapport de la CRC avec mise en débat.**
- **09 novembre – Envoi des convocations avec ordre du jour unique sur la mise en débat de ce rapport et communication auprès de la CRC Occitanie.**
- **19 novembre – Conseil Public avec à l'ordre du jour le rapport de la CRC avec mise en débat.**

Une présentation de réponse sur la synthèse est projetée sur écran et est communiquée au Conseil Municipal.

Réponse du Conseil Municipal aux cinq recommandations :

Mise à disposition de l'agent de développement.

La fiche de poste a été modifiée et n'a rien à voir avec le développement économique !

Chapitre de dépenses par opération.

Ce suivi est réalisé par chapitre et aussi par avancement budgétaire au titre du projet global.

Bien mis à disposition du fermier.

Un inventaire est fait sur la DSP et un suivi de l'état de l'actif est tenu à jour.

Inventaire.

Inventaire complet de l'actif numéro de poste comptable 065014

Rapport annuel fermier.

Un rapport annuel a été adressé à la commune en 2019 pour la saison 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Capvern accepte de valider la réponse aux recommandations.

Pour : 13 Abstention : 2

OBJET : DELIBERATION DE SOUTIEN AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le 13 novembre dernier lors du conseil communautaire, le Maire de Capvern, conseiller communautaire, Jean Paul Laran a posé deux questions à B Plano, Président de la communauté de communes.

Il s'agissait d'un dossier traitant d'un projet d'accompagnement d'une entreprise pour scier du hêtre, sujet présenté en séance, non étayé et présenté en questions diverses. Aucune réponse n'a été apportée par le Président, celui-ci s'est mis dans un état second de psychodrame. Aucun débat n'a pu avoir lieu alors que ce dossier présenté ne correspond peut-être pas aux besoins du territoire et nécessite, sûrement, des investissements forts lourds que la collectivité n'a pas les moyens d'assumer.

Quand bien même, les délégués devraient pouvoir bénéficier de l'éclairage nécessaire du juste débat démocratique, des informations financières, juridiques, économiques qui ne sont pas fournies.

Cela n'est nullement possible depuis le début de la mandature, B Plano se permet de conspuer les élus en désaccord sur le fond ou la forme.

Il en a été ainsi pour le dossier de la dépollution des terres, celui de l'aquaponie, celui plus emblématique de la piscine ou des contre vérités et non sens sont produits dans la presse contre le Maire de Capvern et par conséquent contre son conseil municipal. Le Maire de Capvern a été contraint de démissionner du comité de pilotage du projet de piscine ludique tant son point de vue n'était pas pris en compte alors que notre commune possède déjà deux équipements, une piscine ludique et un centre bien-être.

Il n'est pas acceptable que 10 millions d'euros soient dépensés alors que d'autres solutions existent et que Capvern a ouvert un centre « Bien-être » avec des fonds publics en 2011.

Plus récemment le dossier du marché au cadran est révélateur d'une absence totale de concertation avec la commune de Rabastens.

La conception développée par le Président est celle d'une croissance tout azimut sans aucune concertation. Ce type de démarche est celle de l'entrepreneuriat qui ne bénéficie qu'aux actionnaires, aux banques et en aucun cas aux populations.

Les méthodes de gestion utilisées par le Président sont autocratiques et ne peuvent perdurer dans nos collectivités publiques.

Il est inconcevable que les conseils communautaires soient un monologue permanent où le Président confisque la parole durant plus de trois heures.

Les 4 conseillers communautaires de Capvern ont tous, à un moment ou à un autre rencontrés des difficultés avec le Président ou le Vice 1^{er} Président de la communauté de Commune, subissant quolibets et menaces.

Le conseil municipal de Capvern condamne de telles pratiques indignes et réaffirme son entière solidarité à son maire et à ses élus communautaires pour les représenter au sein du conseil communautaire.

Le conseil municipal demande expressément au Président et au premier vice-Président de respecter les points de vue différents que portent les élus de Capvern et qui sont fondés sur l'humain et l'intérêt général.

Le conseil municipal demande expressément au Président et au premier vice-Président de changer de méthode et d'organiser comme leur fonction le prévoit le débat et la confrontation au sein de l'intercommunalité.

Pour : 14 contre : 1

Fin de séance 22H30.

Le Maire Jean-Paul LARAN.